

POUR INFORMATION

Tours, le 15 avril 2021

N/Réf. : OS

Affaire suivie par O. Sausseureau (Tél 02 47 05 65 25)

OBJET : AVIS D'ACTIONS NOCTURNES

Dans le but de protéger les cultures agricoles, des opérations d'actions nocturnes de repérage des sangliers, à l'aide de sources lumineuses seront effectuées à compter du 16 avril 2021 jusqu'au 31 mai 2021 inclus, conformément à l'Arrêté Préfectoral signé le 13 avril 2021.

Sur l'ensemble du territoire des communes de :

LOUANS, LE LOUROUX, TAUXIGNY-SAINT-BAULD

L'Office Français de la Biodiversité, la Gendarmerie Nationale, ainsi que les maires des communes concernées sont avisés de cette opération.

FAIT A TOURS LE 15 avril 2021

Le Président,



Alain BELLOY